



PREMIER MINISTRE  
MINISTÈRE CHARGÉ DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT

LE MINISTRE

Paris, le 13 janvier 2020

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous communiquer le calendrier des textes dont le Gouvernement prévoit l'inscription à l'ordre du jour prioritaire jusqu'au mois de mars 2020 inclus.

Conformément à la décision n° 2009-581 DC du Conseil constitutionnel du 25 juin 2009, ce calendrier revêt un caractère indicatif ; il ne saurait lier le Gouvernement dans l'exercice des prérogatives qui sont les siennes en application de l'article 48 de la Constitution.

**Janvier 2020 :**

- Proposition de loi visant à homologuer des peines d'emprisonnement prévues en Nouvelle-Calédonie ;
- Proposition de loi, adoptée par le Sénat, visant à améliorer l'accès à la prestation de compensation du handicap ;
- Lecture des conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;
- Nouvelle lecture de la proposition de loi visant à lutter contre les contenus haineux sur internet ;
- Projet de loi organique, adopté par le Sénat, modifiant la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution ;
- Projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant la loi n° 2010-838 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution et prorogeant le mandat des membres de la Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet.

**Monsieur Richard FERRAND**  
Président de l'Assemblée nationale  
128 rue de l'Université  
75355 PARIS 07 SP

### **Février 2020 :**

- Éventuellement, lecture définitive de la proposition de loi visant à lutter contre les contenus haineux sur internet ;
- Sous réserve de leur dépôt, lecture des conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi organique modifiant la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution, ou nouvelle lecture ;
- Sous réserve de leur dépôt, lecture des conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi modifiant la loi n° 2010-838 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution et prorogeant le mandat des membres de la Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet, ou nouvelle lecture ;
- Projet de loi, adopté par le Sénat, ratifiant l'ordonnance n° 2019-235 du 27 mars 2019 relative aux dispositions pénales et de procédure pénale du code de l'urbanisme de Saint-Martin ;
- Sous réserve de son dépôt, projet de loi instituant un système universel de retraite ;
- Sous réserve de son dépôt, projet de loi organique relatif au système universel de retraite.

### **Mars 2020 :**

- Éventuellement, lecture définitive du projet de loi organique modifiant la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution ;
- Éventuellement, lecture définitive du projet de loi modifiant la loi n° 2010-838 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution et prorogeant le mandat des membres de la Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet ;
- Projet de loi relatif à la communication audiovisuelle et à la souveraineté culturelle à l'ère numérique ;
- Projet de loi organique relatif à la communication audiovisuelle et à la souveraineté culturelle à l'ère numérique.

Enfin, divers projets de loi autorisant l'approbation d'accords et conventions internationales, ainsi que des débats et d'éventuelles propositions de loi pourront également être inscrits à l'ordre du jour prioritaire de l'Assemblée nationale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



Marc FESNEAU